

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mai à dix neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle Communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry TAVERNIER, Maire de Villers-Saint-Genest.

Présents : Mesdames : Courtier Bénédicte, Le Fresne Pascaline adjointe, Lavigne Laurence.
Messieurs : Tavernier Thierry Maire, Février Patrick, Grosmangin Jean-François,
Mancier Gilles.

Pouvoirs : Mme Carole Babel donne pouvoir à Mme Laurence Lavigne
M. Alibouch Youssef donne pouvoir à Mme Le Fresne Pascaline.

Excusés : Mme Carole Babel
M. Alibouch Youssef

Absent :

Monsieur le Maire proclame la séance ouverte à 19h40, le quorum étant atteint.

01- M. le Maire demande aux membres présents s'ils ont des observations sur le PV du 22 avril 2024 ? sans remarques, le document est approuvé à l'unanimité des membres présents + deux pouvoirs.

02-Monsieur le Maire présente l'actualisation du devis de l'entreprise « Lachaux » pour la remise en état de la grande mare, il présente les chiffres avec une augmentation de 20.000€ soit 127 156,80 €.

M. Le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer un devis pour l'achat d'une bâche souple de 120 m 3 afin d'assurer la défense incendie pendant les travaux ? Il rappelle qu'en 2015 suite aux premiers travaux la commune avait pu revendre son équipement, M. Le Maire dit avoir eu l'accord des propriétaires de la parcelle contiguë afin d'installer la défense incendie.

Le conseil autorise M. le Maire à demander les devis et à signer le bon de commande pour la bâche.

Nous sommes toujours en attente du versement de l'indemnité allouée suite à l'accord transactionnel. Les travaux devraient intervenir de mi-août à fin septembre en fonction des conditions climatiques.

Le conseil donne son accord pour ce projet.

03-Monsieur le Maire aborde le sujet des LGD (lignes directives de gestion) le document permettant leur élaboration est particulièrement lourd et complexe, le conseil est d'accord pour demander un modèle, à une commune semblable à la nôtre, et éventuellement de se réunir pour travailler sur le document.

04-Monsieur le maire accompagné de Monsieur Mancier ont visité la semaine dernière l'église de Lagny le Sec où ils ont pu découvrir un éclairage harmonieux et efficace. Il faut s'en inspirer pour la nôtre, le devis d'un montant de 16 380,00 € présenté est accepté à l'unanimité.

*Le conseil vote à l'unanimité pour la réalisation du nouveau columbarium pour un montant de 11 087,81 €. M. Le Maire indique qu'il ne reste qu'un seul emplacement disponible.

M. Le Maire fait part au conseil de la nécessité de demander des dérogations au conseil départemental pour commencer les travaux avant la notification des subventions.

*Suite à la visite du préventeur Monsieur le Maire a débuté les achats afin d'améliorer les conditions de travail de l'agent administratif territorial : souris ergonomique, deuxième écran, support de clavier. Le bureau 583,80€ choisi par l'agent a été livré. Le conseil trouve normal d'améliorer les conditions de travail, mais pour le fauteuil d'un montant de 2242,08€, le conseil refuse le devis le trouvant bien trop onéreux.

*Madame Le Fresne représente au conseil le tableau des tours de garde pour les élections Européennes, Monsieur le Maire en profite pour signaler un problème avec les nouveaux inscrits qui ne possèdent pas de numéro de carte d'électeurs et qui par conséquent ne pourraient pas voter alors qu'ils ont fait les démarches depuis plusieurs mois, nous essayons de trouver une solution.

*Madame Le Fresne en accord avec les conseillers effectue une mise à jour de la liste des représentants aux diverses commissions, car suite aux démissions celle-ci n'est plus à jour, il faudra prendre les délibérations en fonction des changements.

*Il faut envisager la pose de potelets et chaînes autour du monument aux morts car celui-ci est journallement traversé par des parents d'élèves.

*Pour le confort des parents d'élèves, il faudra repositionner le banc près de l'abri bus.

*Le portillon coté atelier de l'employé communal a été posé mais il faut changer la serrure, car malgré la demande expresse de ne pas mettre la même serrure que sur le groupe scolaire, la serrure posée est identique ce qui pose problème lors des locations de la salle.

*Monsieur Mancier demande où en est la procédure du P.L.U ? Monsieur le Maire indique que le délai de consultation des PPA (personnes publiques associées) expire le 22/07/2024. Il faudra demander la nomination d'un commissaire enquêteur pour l'ouverture de l'enquête publique mi-septembre.

*Madame Lavigne demande la marche à suivre suite à l'annonce de son déménagement. M. Le Maire lui indique qu'elle peut soit démissionner ou assister en visio aux réunions ? Il rappelle qu'il remettra sa démission à l'issue de la procédure du P.L.U.

M. le Maire lève la séance à 20h56, l'ordre du jour étant épuisé.